

De: **brigade des mineurs** carmeldu93@hotmail.fr
Objet: **N° 24/02/2021 DOSSIER (CONVOCATION)**
Date: 24 février 2021 à 08:19
À:



Bonjour Mme/Mr,
Voir fichier joint, gendarmerie nationale, brigade des mineurs.

Cordialement,

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE

Après une saisie informatique de cyber-infiltration dans votre serveur, vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en vigueur notamment en matière:

- * PÉDOPORNOGRAPHIE
- * SITE PORNOGRAPHIQUE
- * CYBER PORNOGRAPHIE
- * DÉTOURNEMENT DE MINEURS

Pour votre information, La loi n° 125 de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions, les agressions sexuelles ou les viols ont pu être commis en recours à l'internet et vous aviez bel et bien commis des infractions à usage pornographique envers mineurs sur des sites privés.

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications afin qu'elles soient mises en examen et vérifiées de sorte à évaluer les sanctions; cela dans un délai strict de 72 heures.

Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à Mme Mélanie BRIARD, substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre égard, le transmettre à la gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation à comparaître et vous serez fiché comme délinquant sexuel.

En attente de votre justificatif pour l'ouverture du PV (Procès-Verbal).

Maintenant vous êtes avertis.

Mr Christian RODRIGUEZ Directeur général de la gendarmerie nationale.

DIRECTION CENTRALE DE LA GENDARMERIE BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS Adresse: 4
rue Claude-Bernard 92130 Issy-les-Moulineaux